

# De l'expérimentation E+C- à la RE2020

Revue de projets  
E+C-  
3 décembre 2019

Damien JOSEPH  
Service HCVD



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

# Vers une nouvelle RE

## I - Contexte réglementaire

Code de la Construction et de l'Habitation, [L 111-9](#) :

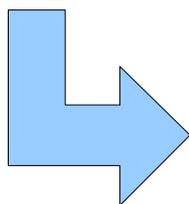
- « à partir de 2020, pour les constructions nouvelles, en fonction des différentes catégories de bâtiments, le niveau d'empreinte carbone à respecter, évalué sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment, en intégrant la capacité de stockage du carbone dans les matériaux ; »

# Vers une nouvelle RE

## I - Contexte réglementaire

Code de la Construction et de l'Habitation, L 111-9 :

- « à partir de 2020, pour les constructions nouvelles, en fonction des différentes catégories de bâtiments, le niveau d'empreinte carbone à respecter, évalué sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment, en intégrant la capacité de stockage du carbone dans les matériaux ; »



Réglementation Environnementale des bâtiments neufs (RE 2020)

# Vers une nouvelle RE

## II - Expérimentation E+C-

Une nouvelle manière de préparer l'arrivée d'une future réglementation ;

Lancée en novembre 2016 ;

Objectif de tester une méthode de calcul des performances énergétiques (E+) et de l'impact environnementale (C-) des bâtiments neufs ;

Objectif d'évaluer les aspects économiques ;

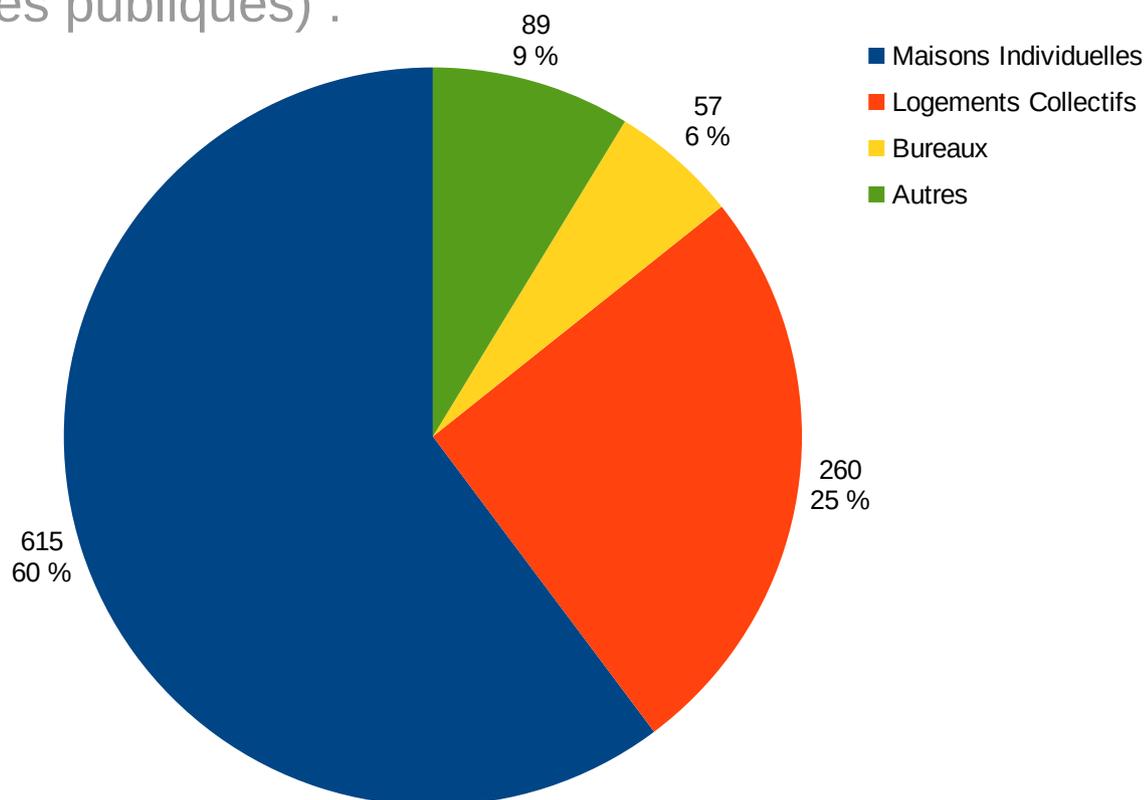
Objectif de préparer les acteurs à un raisonnement en cycle de vie.



# Vers une nouvelle RE

## II - Expérimentation E+C-

- Au 26/11/2019, 1021 bâtiments neufs dans l'observatoire (données publiques) :



# Vers une nouvelle RE

## II - Expérimentation E+C-

Comment rentrer dans l'expérimentation ?

Programme Objectif Bâtiment Énergie Carbone :

- Piloté par l'ADEME et les DREAL
- Pour les treize régions métropolitaines
- Objectif d'accompagner 20 opérations en réalisation et 10 opérations en conception



# Retours OBEC

## Auvergne-Rhône-Alpes

### III - Les principaux messages

- 1 - Cette nouvelle méthode d'évaluation nécessite l'intégration de l'ensemble des membres de l'équipe de conception et des entreprises en phase réalisation
- 2 - Réduire l'impact carbone des bâtiments passe par une sobriété constructive (moins de produits), des choix énergétiques peu carbonés

# Retours OBEC

## Auvergne-Rhône-Alpes

### III - Les principaux messages

- 3 - L'atteinte des niveaux énergétiques performants passe par la conception d'une enveloppe thermique performante, la mise en place de systèmes efficaces et le recours aux énergies renouvelables
- 4 - Certaines démarches vertueuses ne sont aujourd'hui pas valorisées par la méthode de calcul

# Retours OBEC

## Auvergne-Rhône-Alpes

### III - Les principaux messages

5 - Le choix des données issues de **INIES** utilisées à un fort impact sur les résultats obtenus

6 - Il est indispensable de connaître les techniques constructives et les données environnementales disponibles associées pour réaliser une évaluation carbone

# Retours OBEC

## Auvergne-Rhône-Alpes

### III - Les principaux messages

- 7 - Le niveau de complétude du calcul est un indicateur de la qualité et de la fiabilité des résultats obtenus
- 8 - Les contributeurs « Produits de Construction et Équipements » et « Consommation d'Énergie » sont les plus impactants sur le calcul carbone
- 9 - Le programme OBEC a permis le partage des expériences au sein d'une communauté régionale

# Vers une nouvelle RE

## III - Élaboration de la RE 2020

GE1-Périmètre de l'ACV

GE2-Cadrage de la complétude et exigences de qualité de l'étude ACV et énergétique

GE3-Stockage temporaire du carbone

GE4-Fin de vie des bâtiments

GE5-Données environnementales par défaut

GE6-Conventions d'utilisation du bâtiment pour le calcul énergétique

GE7-Correction et mise à jour de la méthode de calcul énergétique

GE8-Confort d'été : indicateur et expression de l'exigence

GE9-Prise en compte des autres usages mobiliers et immobiliers de l'énergie

GE10-Spécificités des bâtiments tertiaires

GE11-Surfaces de référence

GE12-Modulations des exigences

GE13-Expression des exigences

GE14-Modalités de prise en compte des innovations

GE15-Obligation de recours à la chaleur renouvelable, ou plus globalement d'ENR

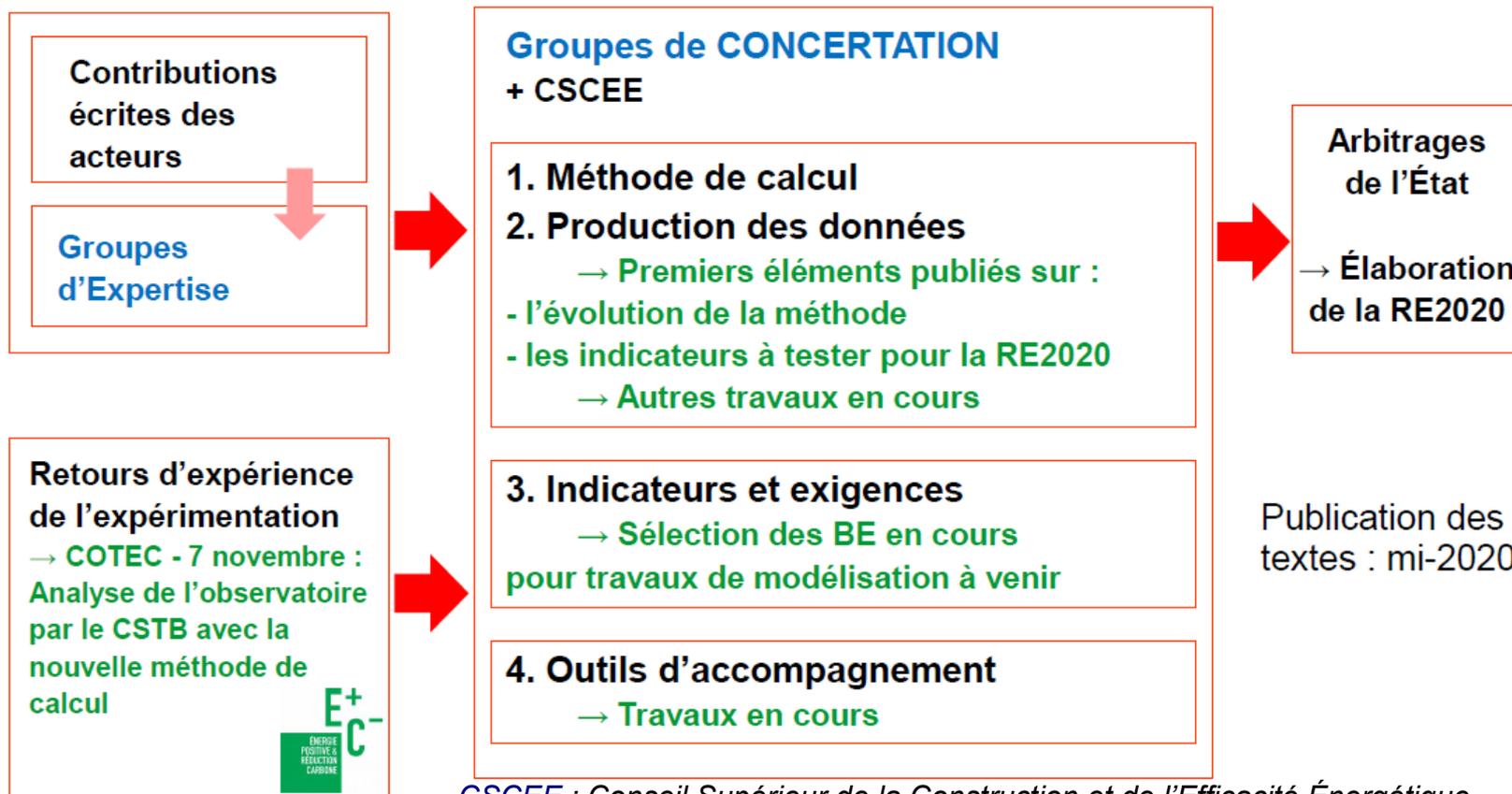
GE16-Vérification de la conformité réglementaire

# Vers une nouvelle RE

## III - Élaboration de la RE 2020

TRAVAUX  
PRÉPARATOIRES

CONCERTATION



CSCEE : Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Énergétique

# Vers une nouvelle RE

## III - Élaboration de la RE 2020

GC A. La méthode d'évaluation

GC B. Les données

GC C. La faisabilité technico-économique des niveaux d'exigences

GC D. L'accompagnement des acteurs et la communication

# Vers une nouvelle RE

## IV - En conclusion

Une volonté assumée d'encourager des modes constructifs à faible impact environnemental...

# Vers une nouvelle RE

## IV - En conclusion

Une volonté assumée d'encourager des modes constructifs à faible impact environnemental...

...sous réserve d'objectiver cet impact.

# Vers une nouvelle RE

## IV - En conclusion

Une volonté assumée d'encourager des modes constructifs à faible impact environnemental...

...sous réserve d'objectiver cet impact.

Une montée en compétences à accompagner d'ici 2020...

# Vers une nouvelle RE

## IV - En conclusion

Une volonté assumée d'encourager des modes constructifs à faible impact environnemental...

...sous réserve d'objectiver cet impact.

Une montée en compétences à accompagner d'ici 2020...

...pour l'ensemble des acteurs de la construction.

# Plus d'informations

Site Internet : <http://www.batiment-energiecarbone.fr/>

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement :

- Qualité de la Construction :  
[damien.joseph@developpement-durable.gouv.fr](mailto:damien.joseph@developpement-durable.gouv.fr)
- Développement Filières Vertes :  
[anissa.ben-yahmed@developpement-durable.gouv.fr](mailto:anissa.ben-yahmed@developpement-durable.gouv.fr)